

☞ ☞ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2021 ☞ ☞

L'an deux mille vingt et un le vingt-cinq Novembre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de M TELLIER Alain, Maire, en suite de convocations en date du 22 Novembre 2021 dont un exemplaire a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Présents: M Alain TELLIER; M Laurent VASSELLE; Mme Martine MUDES ; Mme Sylvie BOIN ; M Pierre REANT ; M Fabrice COINON; M Christian GUILBERT; Mme Patricia BOYAVAL ; M Etienne DEBARRE ; Mme Dorothée BRUGE.

Absents excusés: M Gilles CALLEWAERT ; M Stéphane JUDE ; M Nicolas BRUGE ; Mme Evelyne THUILLIER ; Mme Gaëlle GOUGET

Procurations : M Gilles CALLEWAERT a donné procuration à M Laurent VASSELLE.
M Stéphane JUDE a donné procuration à Mme Martine MUDES.
M Nicolas BRUGE a donné procuration à Mme Sylvie BOIN.
Mme Evelyne THUILLIER a donné procuration à M Christian GUILBERT.
Mme Gaëlle GOUGET a donné procuration à Mme Dorothée BRUGE.

I- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Dorothée BRUGE.

II- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 26 OCTOBRE 2021

Adopté à l'unanimité.

III-SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA CAPSO

La Caisse d'Allocations Familiales entretient depuis de nombreuses années un partenariat privilégié avec les communes au service des habitants.

Après de nombreuses années de contractualisations via le Contrat Enfance Jeunesse, la CAF s'est réinterrogée sur ses modalités partenariales.

La Convention Territoriale Globale est désormais le nouveau socle des relations contractuelles.

Elle définit pour 5 ans un projet social partagé afin de maintenir et développer les services aux familles. La Convention Territoriale Globale se structure autour de 7 orientations stratégiques déclinées ci-dessous :

- Petite Enfance : Soutenir l'offre d'accueil collectif du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales. Soutenir l'accueil individuel.
- Parentalité : Valoriser le rôle de parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.
- Jeunesse : Poursuivre la structuration d'une offre éducative, diversifiée, pour les enfants et les jeunes du territoire.
- Animation de la vie sociale : Soutenir le développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire.
- Habitat : Participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.
- Accès aux droits et aux soins : Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours.

Les communes, de par leur action de proximité, la gestion de leur équipement, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans la Convention Territoriale Globale.

La Convention Territoriale Globale est alors co-signée par la Caisse d'Allocations Familiales, les communes et la CAPSO, dans le respect des compétences de chacun.

Cette signature, qui doit intervenir avant le 31 décembre 2021, conditionne le versement par la Caisse d'Allocations Familiales des bonus territoires pour lesquels des conventions d'objectifs et de financement seront conclues avec les gestionnaires de services.

Cet engagement permet par ailleurs aux communes de candidater aux autres appels à projets, subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le respect des conditions spécifiques de chacun des dispositifs.

La Caisse d'Allocations Familiales restera l'interlocuteur privilégié des communes et continuera à se mobiliser pour l'accompagnement des projets.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention Territoriale Globale.
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant, à signer la convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

IV- NOEL DES EMPLOYES

M le Maire évoque le Noël des employés. Il propose d'offrir une carte ou chèques cadeau d'une valeur de 170 euros. Ce montant sera calculé au prorata du nombre de mois complet travaillé. 5 employées sont concernées, cela représente une dépense maximale de 850 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil adopte la proposition d'achat de cartes ou chèques cadeaux pour un montant maximal de 850 €. Chaque employé titulaire et non titulaire, actifs bénéficiera de ce geste au prorata des mois complets travaillés. La liste des bénéficiaires sera annexée à la présente délibération.

Une réception sera organisée le mardi 14 décembre 2021 à 18h en mairie.

V- AVIS SUR LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LA CAPSO (PPGDLSID)

A compter du 31 décembre 2021, La loi ELAN (Evolution pour le Logement et l'Aménagement Numérique) et ses décrets d'application rendent obligatoire la mise en place d'un système de cotation de la demande de logement social pour tous les EPCI tenus de se doter d'un PLH (Plan Local Habitat) ou ayant la compétence habitat et au moins un Quartier en Politique de la Ville.

Dès le mois d'Avril, la CAPSO a engagé un travail partenarial avec les maires, l'Etat, les bailleurs sociaux, les réservataires, les associations et les organismes œuvrant dans le champ de l'insertion, de la défense des personnes défavorisées ou en situation d'exclusion. Une grille de cotation a été élaborée et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2022.

Conformément à l'article L441-2-8 du code de la construction et de l'habitation, qui énonce que le dispositif de cotation de la demande est prévu dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID), le plan de la CAPSO (approuvé en avril 2018) doit être modifié pour y intégrer le système de cotation.

Suite à la présentation de ce plan, la Conférence Intercommunal du Logement a émis un avis favorable. Désormais, il doit être soumis pour avis aux 53 communes membres de l'EPCI et au représentant de l'état avant d'être approuvé par le conseil communautaire.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable au projet actualisé de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.

VI- AIDE A L'ACHAT D'UN VELO

Afin de favoriser la mobilité active, la CAPSO a mis en place une aide à l'achat vélo dans le but d'accompagner les habitants du territoire pour l'acquisition d'un vélo. Cette aide de 20 % du prix d'achat arrondi à la dizaine d'euros supérieur est plafonnée à 150 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et 100 € pour un vélo « classique ».

Afin de favoriser le commerce local, la CAPSO a fait le choix d'octroyer cette aide sous forme de chèques Happy Kdo.

La CAPSO a reçu 702 dossiers pour un montant total d'aide de 56 910 €

Au vu du succès du dispositif, le conseil communautaire a voté la reconduction du dispositif avec une enveloppe de 100 000 euros pour l'année 2022.

La commune a la possibilité également d'octroyer une aide communale à l'achat (qui n'est pas nécessairement conditionnée à celle de la CAPSO). La commune de Quiestède n'a pas adhéré à ce dispositif en 2021.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de ne pas adhérer à ce dispositif pour 2022

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

1- ESTIVE

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que M Sylvain Bertin prend en charge le marais et la mise en engrais de la parcelle globale. M Bertin s'engage à mettre son troupeau à l'herbage pour la période 2021 d'avril à novembre en fonction des conditions météorologiques.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal consent la vente d'herbe à M Sylvain Bertin d'Ecques moyennant la somme de 250 €/Ha à noter que le parc d'arbres ne fait pas partie intégrante de la vente d'herbe. Le marais a une superficie de 13ha 40ca Un relevé de la consommation d'eau sera réalisé et facturé. Une nouvelle délibération sera prise chaque année. Dans le cas de non-renouvellement, aucune indemnité ne pourra être réclamée à la commune. L'accès au marais, en cas de travail de clôture, de curage de fossés ou de la Melde reste libre.

VII- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Don du sang du 30 Octobre 2021 à la salle des sports : 123 donateurs.
- Noël des enfants de l'école vendredi 17 décembre : le comité des fêtes passera à l'école à partir de 9h30. Les livres de prix seront remis aux enfants. Le montant s'élève à 438,71 euros
- Carte cadeau départ 6^e : 20euros actuellement → proposition de 25 euros (6 enfants de Quiestède concernés)
- Courrier de la directrice d'école pour une demande de subvention exceptionnelle. Il est proposé de lister les besoins en matériel pour participation de la commune.

- Le matériel informatique de l'école a été installé. Il reste la formation pour les utilisateurs. 2 dates ont été proposées à Gloriant Bureautique. Nous sommes en attente de réponse. Coût total avec installation : ordinateurs + tablettes 10 629.60 € dont 937.20 € de logiciel Elutab.
- Le logiciel cantine est prêt à être déployé. Une formation est prévue mercredi 2 décembre. Les parents pourront réaliser leurs inscriptions et valider leur compte usager.
- Préparation et distribution du colis des aînés le 18 décembre 13h30 à la salle des sports. Nous comptons sur chaque membre du CM et du CCAS
- Nous avons été interpellés le 16 novembre par l'infirmière de la PMI et la directrice de l'école suite à la visite médicale des enfants. Une élève n'a aucun vaccin. Lors de sa pré-inscription en mairie en date du 29 juin 2020, les parents avait fait la promesse d'une mise à jour des vaccins et du carnet de santé. Ils sont obligatoires pour fréquenter l'école, crèches, garderie... Nous leur avons envoyé un mail afin de régulariser la situation, aucune réponse à ce jour.
- Réunion CM prévue le 21 décembre à décaler au 14 décembre si urgence.
- Les travaux de la rue de Cochendal sont terminés depuis mercredi 24 novembre. Toutefois, il reste un peu de nettoyage (accotement et réseau assainissement). Il sera nécessaire de remettre de la terre sur les accotements après l'hiver. Le bout de la rue sera fermé pendant un mois pour essai.
- Prévision des vœux le 9 janvier 2022 à 17h à la salle polyvalente si les conditions sanitaires le permettent.
- Réunion de coordination culturelle de la CAPSO : M Gilles Callewaert a assisté à cette réunion. Mise en place d'une coordination des élus à la culture avec pour objectif une meilleure répartition de la culture sur le territoire ; présentation de l'action par les acteurs culturels.
- Fermeture de la Mairie du lundi 20 décembre au 31 décembre 2021
- Prochaine réunion des adjoints : 10 ou 11 janvier 2022
- Prochaine réunion CM : mardi 25 janvier 2022
- Merci à M Pierre Réant pour son investissement à la régulation du chauffage à la salle polyvalente
- Merci à M Christian Guilbert pour le piégeage des taupes à la salle polyvalente et à la chapelle.
- M Fabrice Coinon : les élèves de l'école peuvent-ils accéder à la salle polyvalente pour la motricité ? Il a été répondu plusieurs fois oui.
- M Pierre Réant : le fil d'eau rue du marais est rempli de terre et d'herbes. Cela empêche le bon écoulement des eaux de pluie et provoque des grosses flaques sur la route. Vitesse excessive des camions rue du stade. Les maisons tremblent. Demande pour remettre les radars pédagogiques. Nous allons nous rapprocher de la CAPSO pour en avoir en prêt. Plaque d'égout qui claque rue du stade, le problème ne se pose plus pour le moment. Terrain au carrefour café- rue de Roquetoire : Quelle hauteur pour la clôture ? Pas de clôture de plus de 1m20 de hauteur pour la visibilité et sortie de l'habitation prévue rue de cochendal. Ces éléments ont été vus avec la Maison du Département.
- Mme Martine Mudes : un agent pour l'électricité fait du porte à porte. Un arrêté interdit tout démarchage à domicile sur la commune. Ne pas hésiter à contacter immédiatement la mairie.
- M Laurent Vasselle : réunion le jeudi 23 décembre à 18h en mairie pour la préparation du bulletin municipal. Distribution prévue fin janvier 2022.

FIN DE SEANCE : 21h00

A. TELLIER

G. CALLEWAERT

L. VASSELLE

S. JUDE

à L Vasselle

à M Mudes

M. MUDES

G.GOUGET

N. BRUGE

S. BOIN

à D Bruge

à S Boin

C. GUILBERT

F. COINON

P. BOYAVAL

E. DEBARRE

E. THULLIER

P. REANT

D. BRUGE

à C Guilbert